

## DELIBERATION

### Session ordinaire du 18 septembre 2017

L'an deux mille dix sept, le 18 septembre à 20h00, Le Conseil Municipal de la commune de **MASQUIERES**

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur **Thierry BOUQUET**, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 12.09.2017

**Présents :** MM Thierry BOUQUET – Jean-Claude RIGAL – Willy BIEBER - Prosper BASSET – André BOUYSSOU - Patrick BEAUMIER - Jacob SNOWBALL - Jean-Luc AVEQUIN  
Mme Christine BOUYSSOU

**Absents :**

**Excusés :** M. Jean-Philippe CAPDECOMME

**Secrétaire :** M. Willy BIEBER

---

**Ordre du jour :** 1 - Procédure Tribunal Administratif ‘‘requête en référé’’

Autorisation d’ester en justice et choix d’un avocat

**Questions diverses :**

**En début de séance le compte-rendu du conseil municipal du 30 juin fait l’objet d’une réclamation : la procuration de M. Prosper BASSET donnée à M. André BOUYSSOU n’a pas été enregistrée.**

**Les conseillers de l’opposition ne signent pas les derniers compte-rendus.**

**1 - Procédure Tribunal Administratif ‘‘requête en référé’’ : Autorisation d’ester en justice et choix d’un avocat :**

Monsieur le Maire expose que la Commune a reçu en date du 8 septembre dernier une convocation pour audience – requête en référé – fixée par le juge des référés au Tribunal Administratif de BORDEAUX le vendredi 22 septembre à 14h30.

Cette requête faite par M. Grégory BOUYSSOU et consorts, concerne la suspension des travaux et de l’autorisation d’urbanisme PC 04716016C0002, délivrée par la Commune à M. Thierry BOUQUET pour un hangar de stockage avec toiture panneaux photovoltaïques au lieu-dit ‘‘Lassale’’ et fait suite à une première requête auprès du Tribunal Administratif de BORDEAUX en mars 2017 faite par M. Grégory BOUYSSOU à l’encontre de M. Thierry BOUQUET pour l’annulation du dit permis de construire.

Dans l’urgence de la convocation, après renseignement pris auprès des services de la Préfecture et de l’assureur de la Commune, le choix d’un avocat pour défendre la Commune revient au Maire ou à son représentant (le 1<sup>er</sup> adjoint).

Monsieur le Maire explique qu’en son absence, la semaine dernière, le 1<sup>er</sup> adjoint et le 2<sup>ème</sup> adjoint ont pris rendez vous avec Me KAPPELHOFF-LANÇON à BORDEAUX pour la rédaction d’un mémoire et la représentation de la Commune à cette audience.

Le Président déclare clos la séance ordinaire du 18 septembre 2017 à 22h00.

Ont signé au registre les jours, mois et an susdits :

**Les membres présents**

Thierry BOUQUET

Jean-Claude RIGAL

Willy BIEBER

Prosper BASSET

André BOUYSSOU

Patrick BEAUMIER

Christine BOUYSSOU

Jean-Luc AVEQUIN

Jacob SNOWBALL.